

Département de Seine et Marne
Canton de DAMMARTIN-EN-
GOELE

Nos Réf. ca

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil onze, le 07 novembre à 20 heures 30,
En exercice : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni
Présents : 13	à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Votants : 16	Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Date de Convocation 02/11/2011	<u>Etaient présents</u> : Mr Jean-Louis Chauvet, Mme Roselyne Blanc, Mrs Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Olivier Gibault, Mme Géraldine Otto, Mr Franck Picco, Mme Lorna Gratacos, Mrs David Michel, Alain Sanchez, Gérard Faucher, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
Date d'affichage 14/11/2011	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Etienne Lorenzo pouvoir donné à Mr Serge Menu, Mr Jean-Luc Sauneuf pouvoir donné à Mr Alain Sanchez, Mr Elen Bastet pouvoir donné à Mr Jean-Louis Ragon.
	<u>Absent</u> : Mr Fabrice Pouilly.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Alain Sanchez.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 1 ; Nombre de mariages : 0 ; nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi 95 au 15 octobre 2011.

Informations diverses :

C Don du Sang :

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire informe que lors de la collecte de sang du 18 octobre dernier, 87 poches ont été prélevées. Les résultats sont très optimistes et très concluants et elle remercie tous les donateurs. La prochaine collecte se déroulera le 29 février 2012 pendant les vacances scolaires. **Monsieur le Maire** indique qu'il y a déjà eu quatre collectes sur la Commune ; A chaque fois il y a de nouvelles inscriptions et il y a toujours entre 80 et 100 personnes qui se présentent pour donner leur sang.

C Fibre Optique :

Monsieur le Maire informe que les travaux concernant la fibre optique à l'entrée de commune rue Jean des Barres ont été repris dans leur intégralité.

C Eclairage :

Monsieur le Maire informe que les poteaux d'éclairage sont enfin arrivés ; quatre poteaux seront installés rue Henri Dunant ; concernant les travaux d'éclairage et de voirie résidence Quincampoix ces derniers vont pouvoir reprendre.

C Travaux rues Jean des Barres et Henri Dunant :

Monsieur le Maire informe que les travaux ont démarré rue Henri Dunant et que pour le moment ils avancent bien ; mais il est vrai que le temps est bien approprié. La durée prévue pour ces travaux est d'environ deux mois.

C Subvention D.E.T.R - jeu pour enfants :

Monsieur le Maire informe que la subvention demandée en mars 2011 dans le cadre de la D.E.T.R. pour l'installation de dalles amortissantes et d'acquisition d'un jeu pour enfants vient d'être accordée ; la commande a par conséquent été passée, la livraison devrait être effectuée courant décembre.

C Subvention D.E.T.R. – bibliothèque-médiathèque :

Monsieur le Maire informe que suite au dépôt du dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour la construction de la bibliothèque-médiathèque, régulièrement des documents supplémentaires sont demandés, faisant reculer d'autant plus la date d'acceptation ou de refus de cette subvention.

Taux en matière de taxe d'aménagement communale.

Monsieur le Maire expose que suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, il convient d'instituer un taux sur l'ensemble du territoire communal. Actuellement, pour toutes personnes faisant construire, une T.L.E. de 5 % est calculée sur la SHON et une taxe d'assainissement est à verser à la communauté de communes. Plusieurs réunions se sont déroulées concernant le montant de la taxe d'aménagement à instaurer, tout en sachant que cette dernière viendra en remplacement de la T.L.E.

(taxe locale d'équipement) et de la P.V.R. (participation pour voirie et réseaux). **Monsieur le Maire** indique qu'il n'est pas question d'augmenter le montant total des taxes. La taxe d'aménagement se calcule sur la surface de construction égale ou supérieure à 1,80 m de hauteur. La T.L.E. actuellement à 5 % est calculée sur la SHON. Considérant que le calcul se fera sur une superficie supérieure à la SHON, il est proposé de fixer la taxe d'aménagement à un taux de 4,5 % afin d'équilibrer le calcul par rapport à la T.L.E. actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Taux par secteurs en matière de taxe d'aménagement communale.

Monsieur le Maire expose que suite à l'instauration de la taxe d'aménagement à un taux de 4,5 % sur l'ensemble du territoire communal, la municipalité a la possibilité d'augmenter cette taxe jusqu'à 20 % sur certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires dans le cadre d'un permis de lotir. En effet, dans le cas de constructions importantes, il faudra prévoir des travaux de voirie, d'éclairage public, du réseau électrique, d'eau potable, d'assainissement, d'écoulement des eaux pluviales, d'éléments souterrains de communication et d'extension du groupe scolaire. C'est la raison pour laquelle, afin de préserver la commune d'éventuels travaux importants, il est proposé d'instaurer une taxe d'aménagement de 20 % sur certains secteurs communaux, soit sur six terrains où il pourrait y avoir des demandes de permis de lotir. **Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan** Conseillère Municipale précise que cette taxe ne serait pas appliquée d'office. **Monsieur le Maire** indique que cette taxe peut être révisée tous les ans ; si effectivement une seule maison est construite sur le secteur délimité pour cette taxe de 20 %, il sera alors demandé au propriétaire d'attendre la fin de l'année pour reprendre une nouvelle délibération afin de ramener le taux à 4,5 % pour le terrain concerné. **Monsieur le Maire** précise tout de même qu'à partir de deux constructions, il s'agit d'un permis de lotir ; le propriétaire sera donc taxé à 20 %. **Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan** ajoute que ces 20 % seront appliqués que sous certaines conditions car si le lotisseur réalise lui-même les

travaux de voirie, d'assainissement, etc... la taxe en serait réduite. **Monsieur le Maire** répond qu'effectivement, il faudra en discuter au moment venu, et il fait procéder au vote concernant l'institution d'une taxe d'aménagement d'un taux de 20 %, sur un secteur délimité par un plan se trouvant annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres présents cela permettra de protéger la commune et il précise qu'il faut bien faire la distinction entre une personne qui fait construire une maison et une autre personne qui profite de certaines situations en construisant plusieurs habitations.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor.

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé comme tous les ans de verser une indemnité de conseil au trésorier municipal de la Trésorerie de Dammartin en Goële, et il propose comme les années auparavant de verser 50 % de l'état communiqué, soit un montant net de 220,39 euros (deux cent vingt euros trente neuf centimes) pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité

Pour : 15,

Contre : 0,

Abstention : 1 (Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan).

Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan précise que son abstention est liée au fait que le trésorier municipal se doit de se déplacer en Mairie et de la conseiller, qu'à son sens ces tâches font parties de son travail et qu'il est temps que la rigueur s'applique un peu partout.

Indemnité de budget de l'exercice 2011.

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé aussi comme tous les ans de verser une indemnité de budget à l'agent comptable de la Trésorerie de Dammartin en Goële, et il propose comme les années précédentes de verser 50 % de l'état communiqué, soit un montant net de 138,36 euros (cent trente huit euros trente six centimes) au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan ajoute que cette indemnité est versée à la personne qui gère directement les opérations comptables de la Municipalité, en remerciement de la qualité des travaux effectués.

Questions diverses.

C Cérémonie du 11 novembre :

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire informe que la cérémonie du 11 novembre se déroulera exceptionnellement le Jeudi 10 Novembre 2011 à 18 heures,

en raison de l'inauguration du Musée de la Grande Guerre à Meaux. A cette occasion, le Musée sera ouvert au public à 18 heures ce 11 novembre 2011 et durant tout le week-end, l'accès sera gratuit. **Monsieur le Maire** ajoute que l'inauguration de ce Musée aura lieu à 15 heures et sera ensuite ouvert au public dès 18 heures.

C Spectacle documentaire sur les personnes présentes le 26 août 1944 :

Monsieur Jean-Louis Ragon informe qu'à compter du 14 novembre 2011, pour une durée de trois jours les collégiens du Collège de Noisy le Grand vont interviewer, dans la salle du conseil municipal de la Commune, les personnes présentes à Oissery le 26 août 1944. Ces interviews permettront à ces collégiens de monter un spectacle dont la représentation se déroulera à l'Espace Michel Simon à Noisy le Grand. **Monsieur le Maire** indique que la municipalité donnera accès à la salle du Conseil Municipal pour les interviews et si ces élèves souhaitent présenter leur spectacle sur la Commune de Oissery, il leur donnera accès à la salle polyvalente.

C Bus de la CIF :

Monsieur Gérard Faucher Conseiller Municipal demande d'adresser un courrier à la direction de la CIF afin que les chauffeurs respectent les limitations de vitesse ainsi que le céder le passage notamment au niveau du pont. **Monsieur le Maire** répond que le nécessaire sera fait.

Madame Lorna Gratacos Conseillère Municipale demande s'il y a eu des retours quant à la demande exprimée auprès de la CIF afin que le bus du Collège fasse descendre les collégiens à l'arrêt prévu à cet effet devant le collège et non sur la route départementale. **Monsieur le Maire** répond que ce problème semble résolu.

Monsieur le Maire informe que d'autre part, il a été contacté par des parents d'élèves de l'école Sainte Geneviève de Meaux concernant les horaires des bus. En effet, les élèves sont déposés le matin sur le boulevard Jean Rose à Meaux mais les horaires ne coïncident pas avec les horaires de l'école. Il a donc pris attache avec la CIF afin de demander s'il était possible de modifier de quelques minutes les horaires. La réponse ayant été positive les horaires seront modifiés d'ici peu, le temps de la réorganisation. Concernant les horaires de l'après-midi, les élèves doivent se rendre à la gare SNCF de Meaux pour prendre un bus. Il a été demandé que le bus s'arrête boulevard Jean Rose. Cette décision devant engendrer un coût supplémentaire, il convient que les communes concernées se mettent en rapport avec le Syndicat Mixte afin que ce dernier accepte de prendre en charge le surcoût.

C SNCF - Cadencement :

Monsieur le Maire informe que la SNCF met en place à compter du 11 décembre 2011 de nouveaux horaires ; il s'agit d'introduire progressivement les horaires cadencés, comme par exemple un train partant toutes les 30 minutes. Une page d'information en ligne est consultable à l'adresse : <http://horaires2012-sncf.com/>

C Règlement périscolaire :

Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan demande si le règlement intérieur du périscolaire sera prochainement mis à un ordre du jour. **Monsieur le Maire** répond qu'il sera délibéré sur ce point probablement au prochain conseil municipal du mois de décembre 2011.

C C.L.E :

Monsieur Serge Menu Adjoint au Maire informe que les inscriptions concernant la contribution locale étudiante sont closes. Il s'avère que le nombre de demandes augmente, et il donne les chiffres, à savoir :

Année	Nombre de demandes	Montant versé
2009	24	2.231,17 €
2010	21	1.955,81 €
2011	30	2.145,90 €

Monsieur Serge Menu indique que le nombre de dossiers a augmenté mais pas les montants versés ; cela vient de la suppression de la zone 6.

✓..... **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.